



## communiqué de presse

29 juin 2023

# Un belvédère sous les étoiles

**Afin d'accompagner le public dans la découverte du ciel étoilé des Cévennes, un belvédère nocturne à été installé au Serre de la Can à Saint-Germain-de-Calberte. Il a été inauguré le 27 juin dernier. Ce mobilier en appelle d'autres sur le territoire du Parc.**

Engagés de longue date dans la préservation de l'environnement nocturne et la lutte contre la pollution lumineuse, le Parc naturel régional des Causses du Quercy, le Parc national des Pyrénées et le Parc national des Cévennes, ces deux derniers labellisés Réserves internationales de ciel étoilé (RICE) ont souhaité partager et mutualiser des expériences innovantes de valorisation des paysages nocturnes.

Cette volonté s'est traduite par l'installation d'un belvédère nocturne sur chacun des territoires, dans un lieu propice à l'observation du ciel étoilé et à proximité de services touristiques afin de permettre au public d'arpenter facilement et confortablement la voûte céleste. Des animations y seront proposées ponctuellement.

Dans les Cévennes, le belvédère a été installé à Saint-Germain de Calberte, au Serre de la Can, à proximité du Chemin de Stevenson et du village de vacances. « *Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie touristique de la communauté de communes qui vise à développer une découverte douce du territoire* », a résumé David Raydon, adjoint au maire.

Imaginé par Networks et réalisé par l'atelier Chatersen, sélectionnés suite à un concours d'architectes, le belvédère a été conçu en bois de châtaignier local. S'intégrant parfaitement au paysage, il se compose de plusieurs mobiliers :

- un banc semi-allongé, « le bain de nuit » pour une observation confortable du ciel,
- un espace agora organisé en demi-cercle avec des bancs modulables pour une observation collective,
- une plateforme pour télescope,
- une ligne écliptique afin d'observer la course des planètes,
- un totem informatif présentant les principales constellations en écriture phosphorescente.



**Contact presse :** Natacha Maltaverne  
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49  
[natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr](mailto:natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr)

**Parc national des Cévennes**  
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières

« Nous espérons que d'autres belvédères de ce type seront installés sur le territoire, un par massif par exemple, et nous sommes prêts à accompagner les communes intéressées, d'un point de vue technique et paysager et pourquoi pas dans la recherche de financements », a déclaré Alexandre Vigne, 1<sup>er</sup> vice président du Parc national des Cévennes.

Le projet a été financé avec des fonds européens LEADER, Gal Cévennes et Gal Causses & Cévennes.



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales



**Contact presse :** Natacha Maltaverne  
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49  
[natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr](mailto:natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr)

**Parc national des Cévennes**  
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières